



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 18 DECEMBRE 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le lundi dix-huit décembre**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures trente à la salle Mélusine, rue des Quatre Chevaliers, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 11 décembre 2017.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Sophie HACQUARD, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Stéphane GABUCCI, Claire GUENVER, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Sébastien GALLET, Claire GUENVER, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absent** : M. Jean-Claude MATHE.

Monsieur Pascal DAHURON a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19h40.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>18</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>0</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>18</b>

### PRÉAMBULE

#### APPROBATION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX

**Constatant** qu'aucune remarque sur les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 25 septembre 2017 et 13 novembre 2017 n'a été formulée,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 25 septembre 2017 et 13 novembre 2017.

**Les procès-verbaux des Conseils municipaux des 25 septembre 2017 et 13 novembre 2017 sont adoptés A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### **0- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION POUR LES MARCHES PUBLICS**

Les informations relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics ont été présentées en séance de Conseil municipal.

### VIE MUNICIPALE

#### **I – IMPLANTATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE – DEBAT ET POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le projet de motion,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la motion suivante :

Le Conseil municipal de La Jarne réuni en séance publique le lundi 18 décembre 2017 tient à exprimer son opposition au projet d'implantation au sud de son territoire d'une aire de 4 hectares destinée à l'accueil des grands passages des Missions Évangéliques estivales des gens du voyage.

Que l'on ne se trompe pas. La commune de La Jarne est parfaitement au courant des problèmes que posent ces grands passages estivaux, elle est régulièrement impactée par des installations illicites. La commune de la Jarne ne refuse en aucun cas des solutions pour résoudre le problème et elle l'a montré depuis longtemps. Elle possède une petite aire de passage pour les migrations d'été et depuis 4 ans elle met, en plus, le terrain d'entraînement de son stade à disposition de la Communauté d'Agglomération pour l'accueil d'un groupe sur une quinzaine de jours.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une aire privée très fréquentée en été existe déjà sur la commune d'Angoulins, très proche de ce projet.

Ce que nous refusons, c'est la disproportion de cette infrastructure, d'une part dans l'absolu, mais surtout relativement à la taille des villages alentours.

Ce que nous refusons, c'est la consommation de terrains agricoles qui pourraient être préservés.

Ce que nous voulons, c'est la préservation des activités économiques liées au tourisme en plein développement sur le secteur.

Nous savons que cette dimension vous est soi-disant demandée par le schéma départemental des gens du voyage mais :

- 1ère : Cette dimension est motivée principalement par des considérations religieuses.
- 2ème : La lecture du schéma 2009 / 2016 ne fait pas clairement apparaître la nécessité de 2 terrains ni une dimension précise pour ceux-ci. « ils doivent pouvoir accueillir temporairement 50 à 200 caravanes leur superficie sera alors de 1 à 4 hectares » (p 92).
- 3ème : Nous savons aussi que ce schéma est en phase de réécriture (période 2017 / 2023).

Nous vous demandons donc de surseoir à l'inscription d'une zone d'une telle dimension dans le PLUi de notre Communauté d'Agglomération et de défendre avec force, lors de l'élaboration du nouveau schéma départemental des dimensions pour les aires de grand passage qui soient acceptables pour les habitants.

*Suspension de séance à 21h15 pendant 15 minutes.*

## MARCHES PUBLICS

### II – VALIDATION DE L'ENSEMBLE DES LOTS ATTRIBUES DANS LE CADRE DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE EN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE ET DE L'ANCIENNE POSTE EN SALLE DES MARIAGES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les marchés comme suit pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en espace de travail partagé et de l'ancienne poste en salle des mariages :

LOTS	DESIGNATION	Offres proposées par la M. Œuvre		
		Entreprise	€ HT	€ TTC
1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	BILLARD	102 500,00 €	123 000,00 €
2	COUVERTURE TUILE ZINGUERIE	CHATEL ENTREPRISE	31 578,00 €	37 893,60 €
3	ETANCHEITE	DME	1 792,00 €	2 150,40 €
4	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	SAPAC	46 000,00 €	55 200,00 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	ID MENUISERIES	55 531,58 €	66 637,90 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	SEMA	20 896,18 €	25 075,42 €
7	CLOISONS DOUBLAGES ISOLATION	PLATRIERIE ROCHELAISE	57 452,26 €	68 942,71 €
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	SYNERTEC	44 949,90 €	53 939,88 €
9	CHAUFFAGE CLIMATISATION PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION	CEME	55 230,55 €	66 276,66 €
10	REVETEMENTS DE SOLS	VINET	23 000,00 €	27 600,00 €
11	PEINTURE	JAHIEL VERNAC	20 833,33 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>459 763,80 €</b>	<b>551 716,57 €</b>

Soit un montant total de travaux de 459 763,80 euros HT et 551 716,57 euros TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

## FINANCES

### III - DECISION MODIFICATIVE N°5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 17 voix Pour et une abstention** :

**ADOPTE** la Décision Modificative n° 5 au Budget 2017 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 95 - Restaurant scolaire</b>							
21	2188	Autres immobilisations corporelles (aspirateur et mixeur plongeant)	800,00 €				
	020	Dépenses imprévues	-800,00 €				
<b>Opération 138 - Complexe sportif</b>							
23	2313	Constructions (complément MAM)	-6 500,00 €				
23	2315	Installations, matériel (clôture AMAP)	-13 500,00 €				
<b>Opération 205 - MAM</b>							
23	2313	Installations, matériel (complément MAM)	6 500,00 €				
<b>Opération 215 - AMAP</b>							
23	2315	Installations, matériel (clôture AMAP)	13 500,00 €				
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

#### IV - TARIFS COMMUNAUX 2018

Considérant le taux d'inflation au 31 novembre 2017, sur les 12 derniers mois, à + 1,2 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- DECIDE de fixer les tarifs communaux pour 2018 comme suit :

REPRODUCTION	2017	2018
Format A4 sur papier 80 gr	0,15	0,15
Format A3 sur papier 80 gr	0,30	0,30
Fax	1,00	1

  

GRANDE SALLE MELUSINE	2017	2018
<b>EXTERIEURS</b> Mariage, anniv...		
Une journée	540	546
Journée supplémentaire	215	218
Lotos, tournois, belote		
Une journée	810	820
Journée supplémentaire	367	371
Sans entrée payante AG sauf VSD	310	314
<b>JARNAIS</b> Mariage, anniv etc....		
Une journée	320	324
Journée supplémentaire	126	128
<b>ASSOCIATIONS JARNAISES</b> Lotos, tournois, belote		
Une journée	86	87
Journée supplémentaire	34	34
Charges	36	36
Chauffage par jour	19	19
<b>DEPOT DE GARANTIE</b>	500	500

PETITE SALLE MELUSINE	2017		2018	
	seule	en + de la grande salle	seule	en + de la grande salle
<b>EXTERIEURS</b> Mariage, anniv, baby sitting...				
Une journée	235	130	238	132
Journée supplémentaire	130	105	132	106
<b>JARNAIS</b> Mariage, anniv, baby sitting...				
Une journée	150	75	152	76
Journée supplémentaire	75	75	76	76
<b>ASSOCIATIONS JARNAISES</b>				
Assemblée Générale	GRATUIT		GRATUIT	
<b>DEPOT DE GARANTIE</b>	305		305	

<b>CIMETIERE COMMUNAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>CONCESSION</b>		
Concession 15 ans	420	425
Concession 30 ans	760	769
<b>COLOMBARIUM</b>		
Location d'une case pour 10 ans	300	304
Location d'une case pour 15 ans	420	425
Location d'une case pour 20 ans	530	536
Location d'une case pour 30 ans	760	769
Location d'une case pour 50 ans	-	-
<b>CAVE URNE</b>		
15 ans	210	213
30 ans	380	385
<b>DISPERSION DES CENDRES</b>		
	20	20

- DIT que les tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **VIE ASSOCIATIVE**

##### **V – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE ET DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOT AUPRES D'UN CLUB DE TOUCH RUGBY DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES BIENS COMMUNAUX**

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du club house et du terrain d'entraînement du stade auprès de l'association Atlantique Touch Rugby, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

#### **PETITE ENFANCE**

##### **VI – CONVENTION 2018 DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL AUPRES DES COMMUNES D'ANGOULINS, THAIRE ET SAINT-VIVIEN**

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'animatrice du RAM auprès des communes d'Angoulins, Thairé et Saint-Vivien pour l'année 2018, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

#### **INTERCOMMUNALITE**

##### **VII – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR L'ANNEE 2016**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2016 destiné à informer les usagers.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

#### **DIVERS**

##### **VIII – PRINCIPE D'INDEMNISATION DES ANIMATEURS ENCADRANTS LES MINI-CAMPS**

Madame Gaëlle THOUVENIN, adjointe aux Affaires scolaires et à la Jeunesse, sollicite l'avis du Conseil municipal sur un principe d'indemnisation des animateurs qui encadrent les jeunes en mini-camps de 7 heures supplémentaires par nuitée par animateur, ce qui représente une charge pour la commune d'environ 126 euros par nuitée par animateur.

Avis favorable du Conseil municipal.

La séance est levée à **22 heures 09**.

A La Jarne, le 13 novembre 2017,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 13 novembre 2017 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*